

# Examen et suivi médical d'entrée en section sportive scolaire

## 1 - Examen médical annuel

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire le chef devra être destinataire du certificat médical datant de moins de trois mois, avant la date de rentrée scolaire.

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais cet examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport. Les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux de la jeunesse et des sports ainsi que les médecins des comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs (CROS, CDOS) pourront fournir en tant que de besoin la liste des praticiens et/ou structures médico-sportives susceptibles de réaliser cet examen.

Vous avez la possibilité de contacter le docteur C.DELEMPS médecin du sport sur Valence (04.75.41.32.71) en vous présentant en tant qu'élève de la SSS. Il vous demande de prendre rendez-vous rapidement, ayant déjà une grosse charge de travail dans ce domaine avec les sportifs du secteur valentinois.

En cas de difficultés exceptionnelles pour les familles quant au financement de cet examen, le chef d'établissement pourra faire appel au fonds social des collèges et des lycées.

La fiche médicale jointe dans le dossier d'inscription devra être remplie par le médecin du sport lors de l'examen annuel.

Cette fiche sera adressée sous pli confidentiel par les familles au médecin traitant, (s'il est différent du médecin du sport) ainsi qu'à l'infirmière de l'établissement.

Le certificat de non-contre-indication à la pratique de la discipline de la section sportive est adressé au chef d'établissement.

## 2 - Suivi en cours d'année scolaire

Un suivi est mis en œuvre dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, afin de préserver leur santé, de repérer les signes de fatigue et de permettre leur épanouissement dans le domaine du sport et des études.

Des actions de prévention et d'éducation à la santé seront développées notamment dans le domaine de la nutrition, des rythmes de vie et du dopage.

En fonction de son rôle propre et des besoins qu'il (elle) identifie, l'infirmier(ère) met en place un suivi de ces élèves et répond à la demande exprimée par l'élève lui-même, sa famille, ou tout membre de l'équipe éducative. Pour les élèves qui nécessitent une consultation médicale, l'infirmier(ère) les adresse au médecin de l'établissement ou au médecin traitant.

Le suivi se fera en étroite relation avec l'enseignant d'EPS responsable de la section sportive scolaire.

## 3 - Coordination des différents intervenants

Il est nécessaire que chacun, selon ses attributions, soit animé d'un esprit d'équipe, intervienne et coopère de façon complémentaire.

Il conviendra de veiller désormais à ce que le suivi médical des élèves fasse l'objet d'une coopération étroite entre la famille, les enseignants, le médecin de l'établissement scolaire, le médecin assurant le suivi médico-sportif et le médecin traitant.

Les conclusions des examens doivent parvenir régulièrement aux enseignants conformément aux textes régissant le secret médical.

# FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Nom	Discipline pratiquée		
Prénom	Nombres d'heures		
Domicile	Surclassement	oui	non
Date de naissance	Double surclassement	oui	non
Antécédents médicaux	Autre discipline pratiquée :		
Antécédents chirurgicaux			
Traitement en cours			

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Évaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

## Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur

Certifie avoir examiné ce jour

NOM

Prénom

et qu'il / qu'elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique, dans le cadre de la section sportive scolaire du lycée Camille Vernet

Date

Signature du médecin

B.O. n°22 du 29 mai 2003

---

© [Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche](#)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/22/ensel.htm>